

AVANT-PROPOS



Avant-propos

par **Marie-Christine MEININGER**,
secrétaire générale de l'ACCPUF
chef du service des relations extérieures du Conseil constitutionnel français
Mai 2010

La V^e Conférence de Chefs d'institution de l'ACCPUF s'est tenue à Libreville du 8 au 13 juillet 2008 à l'invitation de la Cour constitutionnelle du Gabon. L'excellente organisation de cette rencontre par la Cour constitutionnelle du Gabon, la chaleur de son hospitalité ainsi que la qualité des participants ont fait de cette Conférence un grand succès. Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à sa Présidente, Madame Marie-Madeleine Mborantsuo ainsi qu'à ceux qui, au sein la Cour constitutionnelle du Gabon, ont contribué à cette réussite.

Le thème retenu pour cette Conférence était « Le principe de proportionnalité dans la jurisprudence constitutionnelle ». Le recours à ce principe permet d'apprécier les restrictions susceptibles d'être apportées aux droits et libertés fondamentales tout en conciliant des exigences contradictoires. Son contenu est d'autant plus difficile à définir que celui-ci, le plus souvent déduit des textes constitutionnels, fait l'objet de différentes interprétations. L'utilisation qui en est faite dépend des conditions de saisine et des compétences dévolues aux Cours ainsi que de la conception que celles-ci se font de leur rôle.

Quelles sont les sources, en droit interne et dans les conventions internationales, du principe de proportionnalité ? Quels sont les intérêts en balance et comment le juge met-il en œuvre le contrôle de proportionnalité ? Quels sont les enjeux pour le juge constitutionnel ?

Les réponses au questionnaire envoyé aux Cours ont fourni une matière extrêmement riche et stimulante autour de laquelle se sont organisés les débats de ces journées. Celles-ci offrent une image à la fois paradoxale et contrastée. Le contenu des réponses, et notamment la jurisprudence citée, les rapports présentés au cours de chacune des sessions, le rapport de synthèse du professeur Jean du Bois de Gaudusson fournissent de passionnants éléments de réflexion.

Ces travaux sont le témoignage de la diversité et de la vitalité de la communauté juridique francophone dont l'attractivité n'est pas démentie. Au sein de l'espace francophone en effet, le réseau que constitue l'ACCPUF occupe une place particulière. Par les échanges qu'elle organise ainsi que la publication de ses travaux, par son site internet www.accpuf.org, par l'aide qu'il apporte aux Cours, l'Association participe ainsi pleinement à la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Bamako et en particulier la consolidation de l'État de droit (article 4.A.).

La présence et la participation des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie à ces conférences, le soutien financier apporté à leur organisation et à leur publication doivent être ici soulignés. Nous leur renouvelons nos sincères remerciements ainsi qu'à l'équipe du service des relations extérieures du Conseil constitutionnel français dont le travail a permis la réalisation de cette publication.